

VEILLE JURIDIQUE

Santé au travail : mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle

Dans le cadre de la lutte contre les accidents du travail, le ministère du Travail a publié un nouveau mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle qui a pour objectif d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail. Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter.

Mémento à destination des jeunes en formation professionnelle, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, 2 mai 2023

Prévention des accidents : des affiches multilingues sont disponibles

Le ministère du Travail lance une campagne de communication multilingue pour prévenir les accidents du travail concernant les travailleurs parlant peu ou mal le français, les travailleurs saisonniers. Composée de 19 affiches avec des informations courtes et accessibles, cette campagne de communication cible notamment les risques suivants : les travaux en hauteur ; les risques chimiques ; les manutentions manuelles ; l'utilisation d'équipements de travail. Les affiches, téléchargeables sur le site du ministère du Travail, sont disponibles en 11 langues : allemand, anglais, arabe, bulgare, espagnol, français, italien, polonais, portugais, roumain et turc.

Campagne de prévention des risques professionnels multilingue, Ministère du Travail, 15 mai 2023

Dialogue social en santé-sécurité-environnement : parution de deux Accords Nationaux Interprofessionnels (ANI)

L'Accord National Interprofessionnel du 15 mai 2023 sur la Branche AT/MP de la Sécurité sociale, souhaite entre autres développer les référentiels de prévention opérationnels, faire évoluer la politique d'octroi de subventions et d'incitations financières, renforcer la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle, développer la formation, etc. Une fois signé, l'ANI sera applicable dans toutes les entreprises.

Accord national interprofessionnel du 15 mai 2023, Branche AT/MP : Un consensus social réaffirmé par une prévention ambitieuse, une réparation améliorée et une gouvernance paritaire renforcée

L'accord national interprofessionnel (ANI) sur la transition écologique vient donner aux partenaires sociaux les outils pour répondre aux exigences légales et sociétales en matière d'environnement et de dialogue social. Ce texte non contraignant se veut un guide informatif pour les entreprises en rappelant les dispositions légales en vigueur et en présentant des repères pour approfondir le dialogue social.

Accord national interprofessionnel du 11 avril 2023 relatif à la Transition écologique et au dialogue social

Parution d'un guide sécheresse

Le guide national sur la sécheresse impose des restrictions à mettre en œuvre par les Préfets en fonction de la gravité de la sécheresse. Les mesures concernent les particuliers, les collectivités et les agriculteurs, mais aussi les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) (point 2.4.3 du Guide). Les prélèvements non prioritaires et autorisés dans le cadre de la législation ICPE seront interdits en deçà du niveau de crise sur décision individuelle du préfet.

Instruction du 16 mai 2023 relative à la gestion de la sécheresse

Guide circulaire de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse, à destination des services chargés de leur prescription en métropole et en outre-mer, Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Mai 2023.

Le règlement relatif à la sécurité générale des produits est publié

Le règlement (UE) 2023/988 du 10 mai 2023 a pour objectif d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur, tout en assurant un niveau élevé de protection des consommateurs. Il abroge la directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits. Désormais, les produits vendus dans l'Union Européenne, que ce soit en ligne ou en magasin, répondront à des exigences de sécurité plus strictes. Les produits en provenance de pays tiers ne pourront être mis sur le marché que s'il existe un opérateur économique établi dans l'UE qui est responsable de leur sécurité. Il est applicable à partir du 13 décembre 2024.

Règlement (UE) 2023/988 du parlement européen et du conseil du 10 mai 2023 relatif à la sécurité générale des produits, modifiant le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil et la directive (UE) 2020/1828 du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 87/357/CEE du Conseil

Contrat d'apprentissage : un nouveau formulaire Cerfa

Un nouveau formulaire CERFA n° 10103*10 doit désormais être utilisé lors de la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

La Commission Européenne interdit le plomb dans le PVC

La Commission européenne a adopté un règlement pour restreindre la présence du plomb et de ses composés dans le PVC ; ce règlement modifie l'annexe XVII du règlement REACH. Il entre en vigueur le 28 mai 2023. Ne doivent pas être mis sur le marché les articles dont la concentration en plomb est égale ou supérieure à 0,1 % en poids du matériau PVC. L'importation de PVC contenant du plomb est interdite. Des délais et exceptions sont prévus.

Règlement (UE) 2023/923 de la commission du 3 mai 2023 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le plomb et ses composés dans le PVC

Accompagnement des systèmes de management, évaluation des risques professionnels, actions de formation, communication et dialogue social, RSE...

AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES
SAS AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
04 94 24 44 52	04 71 61 02 03